



Le Conseil Municipal a ensuite fait le point sur les travaux 2017 :

Entretien de Voirie : Travaux réalisés pour 35 747 euros

Entretien de Bâtiments : Store restaurant, châssis haut de la salle des fêtes, modification chauffage restaurant pour ne conserver qu'une seule chaudière: tout ce qui était prévu est fait mais sera payé en Restes à Réaliser sur 2018 car les travaux ont été réalisés en décembre 2017 et janvier 2018.

### **PREVISIONS POUR BUDGET PRINCIPAL 2018**

#### **SUBVENTIONS ACCORDEES POUR inscription au BUDGET 2018 : 1000 euros**

Amicale des donneurs de sang : 120 euros

Amicale des écoles de Toulon : 200 euros

Amicale des Sapeurs-Pompiers : 75 euros

Collège Gabriel Bouthière : 100 euros

CUMA Le Pontin 80.00

Maison Familiale Semur en Auxois : 50 euros

Maison Familiale St Laurent Chamousset : 50 euros

Service de remplacement Agricole : 100.00

Demandes éventuelles en cours d'année : 225.00

#### **Voirie :**

Des travaux sont prévus (à moitié avec Dettey) pour les 100 mètres du chemin mitoyen de Reuilly dans la partie pentue. Des réparations à l'enrobé sont à prévoir sur diverses routes et notamment celle de l'Huilerie. Du tout-venant sera commandé et mis dans les chemins de terre dès que les conditions climatiques vont le permettre. La location d'un camion-benne est envisagée. Il est prévu de demander également si des agriculteurs peuvent intervenir avec facturation à l'heure de l'utilisation de leur matériel.

#### **Entretien de bâtiments :**

- Travaux plomberie sanitaires réalisés au logement de la cure en urgence : 1192 €TTC
- Devis réfection toiture du garage communal : 5800 €TTC (pas de chéneaux prévus)
- D'autres travaux d'entretien sont à envisager sur les bâtiments et notamment à la salle des fêtes. Des modifications sont nécessaires entre autres dans la cuisine : portes battantes, placards vaisselle...Des devis seront demandés aux entreprises avant le vote du budget.

#### **Mise en ACCESSIBILITE des BATIMENTS PUBLICS 2018 :**

Selon l'Agenda d'accessibilité déposé en 2015 à la Préfecture, ces travaux doivent se faire sur 2018 pour la mise en accessibilité de la mairie et des toilettes de la salle des fêtes. Les demandes de subventions sont à déposer avant le 15 février 2018 à l'Etat (DETR) et au Département (Appel A Projets 2018).

Le conseil municipal approuve le plan de financement du projet suivant et sollicite les subventions pour 65% hors taxe du projet.

**COUT DU PROJET** **16 037 euros HT**

Dont

Devis Maçonnerie :	6 810 €HT
Devis main-courantes aluminium :	7 577 €HT
Devis signalétique :	383 €HT
Accessibilité Toilettes Salle des Fêtes :	1 267 €HT

**FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

DETR 2018 40% :	6 415 euros
APPEL A PROJETS DEPARTEMENT 25 % :	4 009 euros
FONDS PROPRES 35 % :	5 613 euros

Cependant, le conseil municipal juge ce projet d'accessibilité de la mairie excessif pour une commune de 150 habitants, alors qu'une rampe d'accès est existante avec une pente supérieure à la norme seulement de + 1.5%. L'assemblée demande au maire de solliciter les services de la DDT pour obtenir une dérogation et éventuellement de trouver une solution moins onéreuse.

**LOCATION SALLE DES FETES :**

Les tarifs 2013 sont maintenus (+ électricité 0.30 € le KW)

Habitant et contribuable Week-end	Personne extérieure Week-end	Gérant restaurant	Vins d'honneurs Enterrements, réunions pro	Association de la commune
160.00	220.00	50.00	50.00	Gratuit

Le maire expose au conseil municipal, que la trésorerie souhaite modifier les modalités concernant les cautions (actuellement 500 euros) déposées mais non encaissées, au moment de la réservation. La trésorerie souhaite encaisser la caution dès le contrat établi, mais demande qu'elle ne dépasse pas le tarif de location afin d'éviter des mandats de remboursements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : fixe le montant de la caution à encaisser dès la demande de location, au même tarif que la location. Seuls les compléments électricité et bris de vaisselle seront facturés postérieurement à la location.

**INDEMNITE AGENT RECENSEUR :** le montant alloué en 2013 était de 500 euros net plus un dédommagement de 100 € pour les deux jours de formations. Le conseil municipal reconduit cette indemnité sachant que l'Etat verse une compensation de 324 €.

**EMPLOI SAISONNIER :** Le Conseil Municipal autorise le maire à recruter du personnel saisonnier à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018 jusqu'au 30 octobre 2018. Il précise qu'un habitant de St-Eugène serait intéressé, M Tony De Matos, résidant à Champchanoux. Le conseil municipal fixe sa durée de travail à 12 heures par semaine à modifier si besoin en cours de contrat.

**PANNEAUX DE LIEUX-DITS** : Le Conseil Municipal décide de commander des panneaux pour les lieux-dits suivants : La Grange des Champs, Les Godins, Beaumont. Le maire demandera à la DRI que soit remis un panneau de lieu-dit à La Praye, comme il existait il y a quelques années.

**DELIBERATION CCGAM** : Le conseil municipal donne un avis favorable au transfert de la ZAE COUCHES à la CCGAM.

**ZONE DE MONTAGNE** : Le Maire informe le conseil municipal du courrier envoyé à : Messieurs le Préfet et le Sous-Préfet, Messieurs les Présidents de la Chambre d'Agriculture, et du Conseil Départemental, ainsi qu'à la DDT pour contestation du projet d'extension de la zone de Montagne excluant St-Eugène.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Xavier DUVIGNAUD